

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 26 juillet 2016

L'an deux mil seize le mardi 26 juillet à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Etaient présents: MALIN Anne-Sophie, HUCHEDÉ Irène, Tiphaine BAHIER, Alain DESERT, Anthony ROULLIER, Sylvie GEGU, Eudoxia JOUAULT, Christophe HERMAGNE

Etait absents excusés : Franck HIVERT, ROCHER Jean-Luc (qui a donné procuration à Sylvie GEGU)

Etait absent non excusé:

Formant la majorité des membres en exercice Monsieur Christophe HERMAGNÉ a été élu secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU BOURG

L'appel d'offre est lancé et se termine le lundi 1^{er} août à midi, une commission est prévue pour l'ouverture des plis le même jour soit le lundi 1^{er} août à 14h à la mairie. Les personnes présentes seront Christophe HERMAGNÉ, Tiphaine BAHIER, Anthony ROULLIER, Jean-Luc ROCHER Eudoxia JOUAULT.

Le car scolaire qui est obligé de faire des manœuvres pour tourner impasse des Rosiers, nous devons réfléchir pour y remédier.

Faire ralentir les gens rue de l'Etang, peut-être avec des chicanes.

Le chemin des reinettes sera étudié courant 2017.

Début septembre, sur toutes nos routes, il y aura le carottage pour savoir si il y a de l'amiante.

BLOC SANITAIRES

L'appel d'offre est lancé et l'ouverture se fera en rentrée de septembre
Démarrage des travaux en novembre 2016 pour se terminer en avril 2017. Le permis de construire a été déposé auprès de la DDT.

Des portes vélos, sont envisagés après les travaux du bloc sanitaires.

PERSONNEL COMMUNAL

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

Une régularisation est à prendre pour Karen MENARD concernant 13h45.

Concernant Emilie POIRIER, son contrat est renouvelé du 29 août 2016 au 10 juillet 2017, pour 35 heures par semaine.

Pour Audrey WANEGFFELEN, directrice centre de loisirs, les membres du conseil municipal décident de lui établir un contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, pour 35h par semaine, avec un indice majoré à 327 soit 1514.11 € brut.

Concernant Clémentine DESMOTS, elle sera appelée à travailler pour le centre de loisirs tous les mercredis après-midi pour surveiller le dortoir à raison de 3h/semaine, au taux horaire de 9.861 €uros.

OBSERVATIONS : Madame Clémentine DESMOTS sera appelée à faire des heures pour la mise en place du logiciel E-Enfance, elle est donc rémunérée sur des heures complémentaires.

CENTRE DE LOISIRS

Toutes les modalités seront vues et étudiées avec la directrice du centre de loisirs et la commission à la rentrée mais nous devons déjà statuer sur les plages horaires et les tarifs afin d'informer au plus vite les familles :

	QUOTIENT FAMILIAL > 1000 €	QUOTIENT FAMILIAL <1000 €
JOURNEE	8 €	10 €
DEMI-JOURNEE	5 €	7 €
MERCREDI APRES MIDI	4 €	5 €
REPAS	3.35 €	3.35 €

Après proposition de la commission, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de valider ses règlements cantine et garderie ainsi que le centre de loisirs mais ce dernier sera également revu par la directrice du centre.

Concernant le logiciel E-enfance, les parents devront inscrire leurs enfants via un portail famille, si l'enfant est présent à la cantine sans inscription préalable, les membres du conseil municipal décident de facturer ce repas le double.

Une réunion publique sera prévue début septembre pour informer les familles sur ce nouveau fonctionnement qui sera mis en place dès la rentrée prochaine.

DEVIS DIVERS

Madame le Maire propose de mettre un ordinateur fixe pour Clémentine au secrétariat et de reprendre son ordinateur portable pour la garderie cantine et centre de loisirs. Et de mettre un ordinateur fixe pour la bibliothèque et consultations des usagers. Après l'analyse d'Anthony, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de charger Madame le Maire de signer le devis de CONTY pour l'achat de deux ordinateurs pour un montant de 2827.20 € TTC.

Madame le Maire propose des devis MEFRAN pour les jeux au-dessus du parking de l'école, les jeux à la maison de la moisson et un achat de 150 chaises pour un montant de 2989.80 € TTC et un percolateur pour la salle des fêtes pour un montant de 228 € TTC, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de charger Madame le Maire de signer les devis.

Madame le Maire propose un devis Poupin d'un montant de 587 € TTC pour les films protecteurs contre le soleil dans la cantine garderie, les membres du conseil municipal chargent à l'unanimité Madame le Maire de signer le devis.

CCPL DE LOIRON – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Suite à la pose des bornes semi enterrées une convention doit être signée entre la CCPL (qui ont la compétence déchets ménagers) et la mairie qui est propriétaire des terrains.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal chargent Madame le maire de signer la convention.

COMPTE RENDU DE DIVERSES REUNIONS

- Le conseil communautaire s'est réuni le 6/07/2016, un rappel du tri sélectif a été donné. Monsieur Jousse, Trésorier du Bourgneuf la Forêt s'en va au 1^{er} septembre prochain.
- SIVU : Une dépense de 20 000 €uros va être fait pour ouvrir un service de recrutement d'un médecin sur Loiron puis la femme de ménage a vu son contrat renouveler pour un an.
- BASSIN DE L'OUDON, proposition de construction de deux mares (zone humide) dans le champ de la fête où il y a le labour et l'aménagement du Boulan toujours en cours de l'autre côté dans l'autre champ. (au niveau du plan d'eau des arbres seront coupés...). La prise en charge de ces travaux incombe au bassin de l'Oudon, si nous souhaitons nous pouvons en profiter pour réaliser des chemins piétonniers le long du Boulan et dans les champs et y mettre des jeux genre « scrapas » à notre charge. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal chargent à l'unanimité Madame le Maire de signer les conventions avec le Bassin de l'Oudon. En ce qui concerne les aménagements ceux-ci seront réfléchis pour l'année prochaine.

DIVERS

- Le Père David JOPPA, administrateur de la paroisse Ste Famille sur Oudon va bénéficier d'une indemnité pour le gardiennage de l'église de BEAULIEU-SUR-OUDON. Le montant et règles du gardiennage sont fixés par la circulaire 2015-07-DPT-29 du 8 juillet 2015, soit 474.22 € l'indemnité pour un gardien résidant sur la commune et à 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune où l'église se situe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder à l'unanimité l'indemnité de **119.55 €** à est l'Abbé David JOPPA.

- Sur le budget commune, une subvention a été enregistrée au compte 1332 en 2015 pour 1827.84 €, ce compte doit faire l'objet d'un amortissement si cette subvention reste à ce compte.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de prendre une décision modificative pour réimputer cette somme au compte 1342 pour 1827.84 euros : compte 1332 = débit 1827.84 euros/ compte 1342 = crédit 1827.84 euros.

- Madame le maire a remis à chaque conseiller la demande du SDEGM concernant l'effacement des réseaux sur les trois dernières rues dans l'agglomération de notre commune. Après discussion, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas réaliser ces travaux en 2017 mais plutôt en 2018.

Prochaine réunion le 20 septembre, 18 octobre